



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



2011-2013

**PROGRAMME DE TRAVAIL
DES
CORPS D'INSPECTION
DE
L'ACADEMIE DE CAEN**

PREAMBULE

Le programme de travail académique des corps d'inspection (PTA),

- inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)
- inspecteurs de l'Education nationale - enseignement technique et enseignement général (IEN-ET/EG, IEN-FC)
- inspecteurs de l'Education nationale de l'information et de l'orientation (IEN-IO)
- inspecteurs de l'Education nationale chargés d'une circonscription du premier degré (IEN-CCPD)

a pour objectif la mise en œuvre des actions prioritaires nationales articulées avec le projet académique ; il est arrêté conjointement par le Recteur et l'Inspecteur général de l'éducation nationale correspondant académique.

Il prend appui sur :

- Le rappel des missions des corps d'inspection (B.O. n° 22 du 28 mai 2009).
- La politique définie par le Ministre et mise en place, dans l'Académie, par le Recteur.
- Le programme de travail des Inspections Générales.
- Le projet académique 2011-2015.
- Le bilan du PTA 2009-2011.

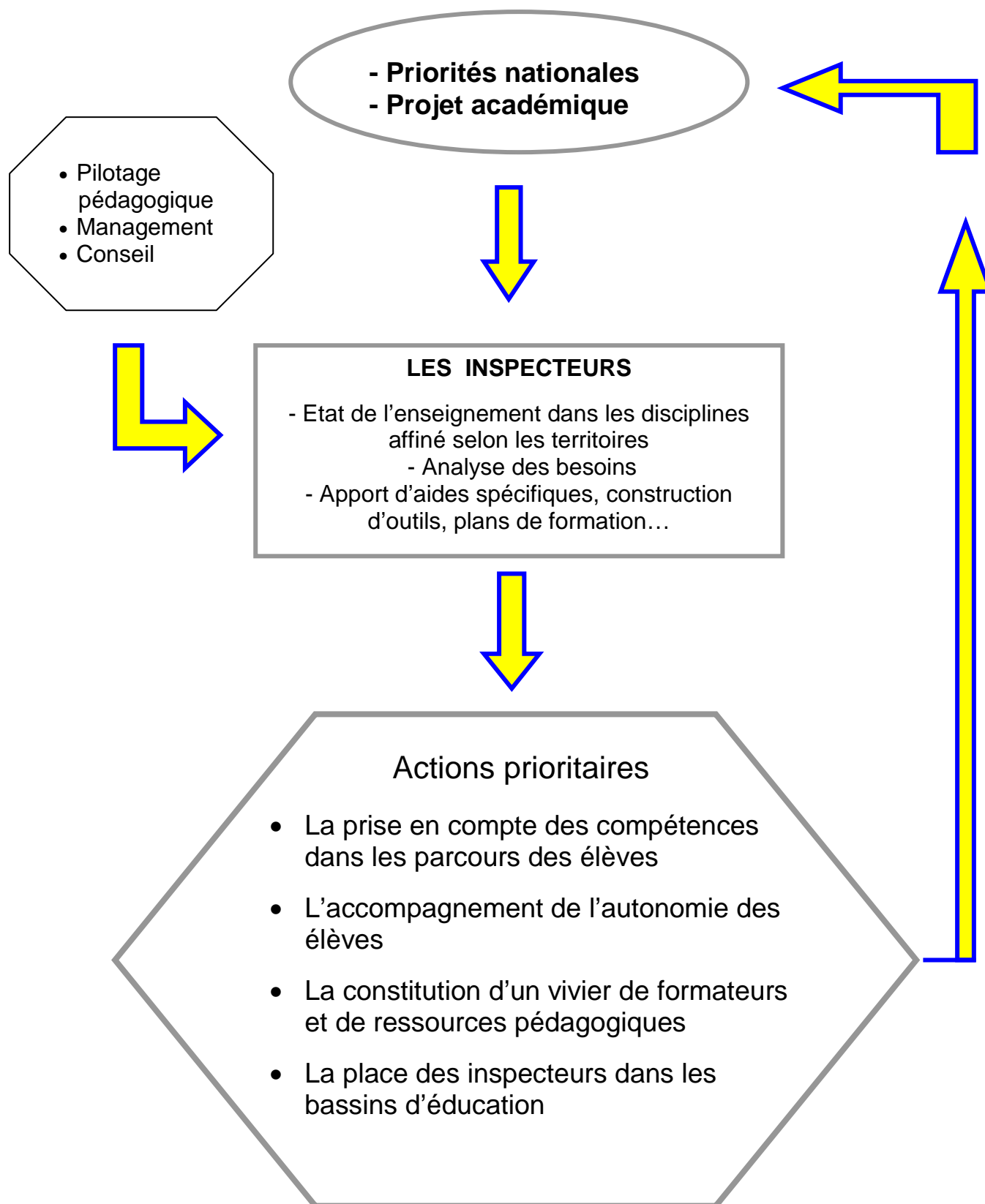
Le PTA implique l'ensemble des personnels d'inspection du premier et du second degré dans le cadre de leurs missions de pilotage pédagogique, de management et de conseil définies par Monsieur le Ministre de l'Education nationale.

La nécessité pour les corps d'inspection de travailler ensemble dans la continuité et dans la cohérence au service de la politique définie par le Recteur dans le cadre du projet académique est en effet une condition majeure de l'efficacité d'un PTA.

Le présent document y attache une importance fondamentale.

Dans cette perspective, sous l'autorité de Madame le Recteur, les trois IA-DSDEN et les doyens des corps d'inspection du second degré sont garants de la cohérence du pilotage pédagogique de l'Académie. Tous les corps d'inspection contribuent ainsi à améliorer la continuité des parcours scolaires et à mener les élèves au plus haut niveau de réussite possible.

Plan d'action pour 2011-2013



Missions permanentes

1- Pilotage pédagogique

Priorité

Garantir l'équité des conditions d'éducation sur le territoire académique

Mission d'inspection et d'évaluation

- Les inspecteurs procèdent à l'évaluation des enseignements, des écoles et établissements en pratiquant notamment des inspections individuelles.

Le plan d'inspection des personnels titulaires est construit pour que, prioritairement :

- ✓ les professeurs en début de carrière soient inspectés (ou reçoivent une visite-conseil) :
 - dans les trois premières années suivant leur titularisation pour les collèges et LGT ;
 - dans les deux premières années suivant leur prise de fonction pour les LP ;
 - au cours de la 2nde année de leur prise de fonction pour les professeurs des écoles.
- ✓ les professeurs à partir du 4^{ème} échelon jusqu'au dernier échelon de la classe normale soient inspectés :
 - tous les six ans dans les collèges et LGT ;
 - tous les quatre ans dans les LP ;
 - tous les quatre ans dans les écoles.
- ✓ les enseignants en grande difficulté puissent bénéficier d'un accompagnement individualisé :
 - dans le second degré, conformément à la circulaire académique,
 - dans le premier degré, par un IEN et le service des ressources humaines de l'inspection académique qui assure le suivi des dossiers.
- Les inspecteurs veillent au respect des programmes, à l'application des réformes et mesurent l'efficacité de l'enseignement dispensé en fonction des résultats et des acquis des élèves.
- Les inspecteurs du second degré exercent leur expertise et leur responsabilité pédagogique dans le domaine des examens, concours et validation des acquis de l'expérience. Les inspecteurs du premier degré assurent la mise en œuvre des évaluations nationales.
- Les inspecteurs évaluent des unités éducatives (équipes disciplinaires ou pédagogiques, évaluation de niveaux, de cycles...) à travers les inspections individuelles mais aussi sous la forme d'audits ou d'évaluation d'écoles.
- Les inspecteurs effectuent un suivi des évaluations nationales et une analyse des résultats aux examens qui les amènent à conseiller les professeurs, à impulser et à encourager les « bonnes pratiques ».
- Les inspecteurs en liaison avec le CARDIE, encouragent, accompagnent et évaluent les dispositifs expérimentaux prévus à l'article 34 de la loi d'orientation pour l'Ecole.

2- Management

Priorité :

Conforter les personnels dans leur rôle d'acteurs du changement

- Les inspecteurs contribuent par leur expertise et leur évaluation, à la titularisation, à l'avancement, à la promotion, à l'affectation et à la reconversion éventuelle des personnels d'enseignement et d'éducation.
- Les inspecteurs du second degré vérifient les compétences des formateurs dans les GRETA et dans les centres de formation d'apprentis.
- Les inspecteurs détectent les talents et s'assurent de leur promotion en lien avec les services de G.R.H. de l'académie, dans l'intérêt de l'institution.
- Les inspecteurs contribuent avec les services de G.R.H. à l'accompagnement et au suivi des personnels qui rencontrent des difficultés.
- Les inspecteurs contribuent à l'élaboration de la politique de formation et établissent le plan de formation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.
- Les inspecteurs concourent à la formation continue des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel, des centres de formation d'apprentis et des GRETA.
- Les inspecteurs pilotent les formations de formateurs.
- Les inspecteurs encadrent et régulent la formation des fonctionnaires stagiaires.
- Ils s'impliquent dans la mise en place des formations d'adaptation à l'emploi des professeurs entrant dans le métier.
- Ils participent à la formation initiale et continue des personnels d'encadrement.

3- Conseil

Priorité :

Impulser et soutenir les expérimentations et les innovations favorisant la réussite des élèves

- Les inspecteurs animent dans le cadre de leur discipline, de leur spécialité ou dans le domaine transversal des réunions à l'échelle qui convient (académie, département, bassin, établissement, école).
- Les inspecteurs veillent à ce que les écoles et les établissements assurent la progressivité des apprentissages.
- Les inspecteurs apportent leur expertise dans les dispositifs favorisant le repérage, l'accompagnement des élèves en difficulté scolaire et le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ils aident les équipes pour la scolarisation des élèves handicapés en relation avec les IEN ASH ...
- Les IEN-IO, en liaison avec les IA-IPR et les IEN ET/EG, s'impliquent dans le schéma régional d'orientation et d'insertion professionnelle.
- Les inspecteurs apportent leur expertise à l'élaboration de la carte des formations, à la labellisation des lycées des métiers et pour le premier degré au réseau des écoles.
- Dans le cadre des dispositifs prévus en accord avec les collectivités territoriales, les inspecteurs assurent une mission de conseil dans le domaine des équipements pédagogiques.
- Les inspecteurs s'assurent de la mise à jour et de l'appropriation par les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des ressources diffusées sous leur responsabilité, notamment les ressources numériques.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ORIENTATIONS ET ACTIONS POUR L'ANNEE 2011-2012

Le programme des actions a été élaboré par un groupe de travail intercatégoriel composé d'inspecteurs du premier et du second degré. Ce groupe de travail a proposé de caler ce programme sur les quatre axes du projet académique 2011-2015 et a privilégié des actions communes pour les trois corps d'inspection que sont les IA-IPR, les IEN-ET/EG et les IEN-CCPD.

1. Construire des parcours diversifiés pour conduire chaque élève à la réussite

Mettre les compétences du socle commun au cœur des enseignements

Actions	Résultats attendus	Indicateurs
Identifier les écoles et les établissements qui présentent des difficultés dans la validation du socle commun pour engager avec les équipes un projet réflexif sur sa mise en œuvre en prenant soin d'y intégrer des regards croisés d'inspecteurs	Renforcer la prise en compte des compétences du socle dans les enseignements Faire évoluer les pratiques pédagogiques	Taux de validation des compétences au palier 2 Ecart entre le taux de validation et les résultats aux évaluations nationales Ecart entre l'obtention du DNB et la validation du socle Augmentation du taux de maîtrise de chacune des compétences à chaque palier
Favoriser prioritairement la construction, avec les équipes pédagogiques, de projets centrés sur l'acquisition des compétences du socle lors des visites des inspecteurs dans les écoles et les établissements	Favoriser la mise en place des tâches complexes et/ou la pédagogie de projet Permettre la montée en compétences des élèves Fluidifier les parcours Faciliter la remédiation au lycée	Nombre de projets formalisés Les informations exploitables dans le LPC Le recensement des compétences travaillées au lycée

Assurer la cohérence des apprentissages des élèves dans tous les temps d'enseignement

Action	Résultats attendus	Indicateurs
Dans la perspective de l'Ecole du socle, engager une réflexion avec les équipes premier et second degré, sur la cohérence des apprentissages dans le parcours des élèves	Favoriser l'appropriation des référentiels sur les attendus pour chaque cycle d'enseignement Harmoniser les pratiques pédagogiques Préparer les échanges de service entre les enseignants du premier et du second degré	Production des inspecteurs Recensement des échanges de service entre les enseignants du premier et du second degré Nombre et qualité des protocoles
Conseiller et former les équipes pour favoriser l'articulation des enseignements disciplinaires avec les dispositifs d'accompagnement des élèves.	Permettre aux élèves et à chaque membre de l'équipe de connaître les besoins et les parcours, les progrès réalisés et le réinvestissement possible des nouvelles acquisitions Rendre effective l'articulation des enseignements disciplinaires avec les dispositifs d'accompagnement Faire progresser les professeurs dans l'évaluation des besoins et des progrès des élèves Evaluer les dispositifs mis en œuvre	Nombre et qualité des outils de suivi Bilans qualitatifs et quantitatifs concernant : L'aide personnalisée L'accompagnement personnalisé Les PPRE Le tutorat Les stages de remise à niveau Les stages passerelles
Dans le cadre des formations par l'alternance et/ou des actions liées au PDMF, engager une réflexion avec les équipes sur la cohérence des apprentissages dans les différents temps de formation	Donner du sens à la formation des élèves dans le cadre d'une complémentarité et d'une progressivité des compétences à acquérir	Recueil de données sur : - la contractualisation des tâches à effectuer dans les différents lieux de formation - la pertinence des outils de suivi

Renforcer la continuité des parcours inter-degrés

Actions	Résultats attendus	Indicateurs
Définir de nouvelles modalités pour les stages écoles-collège et collèges-lycées autour de l'enseignement par compétences	Augmenter la qualité et l'efficacité des stages	Elaboration d'un protocole de référence pour l'organisation des formations Nombre de formations coanimées par des formateurs du premier degré et/ou de collège et/ou de lycée par bassin
Constituer un groupe de travail inter-degrés sur l'Ecole du socle en lien avec les expérimentations menées	Mutualiser les données Harmoniser les finalités et proposer des modalités de mise en œuvre et d'accompagnement de l'Ecole du socle	Nombre de réseaux accompagnés Elaboration d'outils
Organiser un séminaire autour de l'Ecole du socle	Développer une culture commune autour de l'Ecole du socle	Les actes du séminaire

2. Accompagner l'élève vers l'autonomie et l'exercice actif et responsable de la citoyenneté

Responsabiliser l'élève en le plaçant au centre des apprentissages

Actions	Résultats attendus	Indicateurs
Engager avec les enseignants un travail sur la posture d'accompagnement	Modifier les pratiques pédagogiques afin de rendre l'élève acteur de sa formation Différencier les apprentissages en fonction des besoins	Prise en compte dans les entretiens avec les enseignants Nombre de projets d'équipes engagés
Engager une réflexion sur la contractualisation des modalités de formation et d'évaluation entre les enseignants, l'élève et sa famille	Responsabiliser l'élève dans son travail, par rapport à son projet et son parcours Mieux cibler les objectifs, les finalités et les acquisitions poursuivies	Outils utilisés Etablissements ayant mis en place des modalités de contractualisation adaptées Repérage de pratiques d'auto évaluation des élèves Nombre de PPRE

Développer l'autonomie de l'élève en mobilisant tous les outils appropriés qu'offrent les TUICE

Actions	Résultats attendus	Indicateurs
Constituer un recueil de données pour apprécier l'usage des TUICE au regard du développement de l'autonomie des élèves	Avoir une lisibilité sur les pratiques pédagogiques mobilisant les TUICE et leur objet Recenser les bonnes pratiques	Equipped des établissements Nombre des postes en accès libre Degré d'utilisation du matériel Nature des activités menées dans la classe et hors la classe Bilan du fonctionnement des ENR et des ENT
Enoncer, pour le cahier des charges de l'ENT, des préconisations quant aux usages des TUICE favorisant l'autonomie des élèves	Disposer d'un ENT adapté aux besoins des élèves et des enseignants Enrichir le volet pédagogique de l'ENT académique	Pertinence des outils produits Validation institutionnelle

3. Renforcer les compétences des personnels pour les conforter dans leur rôle d'acteurs du changement

Développer la compétence collective pour adapter les pratiques aux enjeux des réformes et des priorités académiques

Actions	Résultats attendus	Indicateurs
Construire une formation de formateurs pluridisciplinaires et inter-dégrés sur l'approche par compétences dans le cadre du socle commun	Constituer un vivier pour favoriser l'acquisition d'une culture commune Construire des actions de formation cohérentes Harmoniser les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du socle commun	Nombre et diversité des formateurs formés Bilan des formations

Mutualiser, diffuser les bonnes pratiques

Actions	Résultats attendus	Indicateurs
Constituer une banque académique des bonnes pratiques et organiser avec les professeurs des analyses de pratiques notamment à partir de vidéogrammes réalisés en classe	Inciter les enseignants à diversifier leurs pratiques, dans le cadre d'une analyse réflexive	Disponibilité des données sur le site académique Fréquentation du site Utilisation des vidéogrammes en formation/animation
Encourager, mutualiser et diffuser les expérimentations et les actions innovantes	Recenser les pratiques expérimentales Accompagner les équipes Evaluer les expérimentations Mettre à disposition des enseignants des ressources pour augmenter l'efficacité des enseignements	Nombre de projets engagés avec le CARDIE et qualité des travaux réalisés

4. Instaurer une gouvernance académique ambitieuse

Définir le rôle et les missions des inspecteurs dans les Bassins d'Education

Actions	Résultats attendus	Indicateurs
Constituer un groupe de travail intercatégoriel	Clarifier le rôle des inspecteurs au niveau des bassins d'éducation Faire des propositions dans le cadre de la nouvelle charte des bassins	Nombre de réunions Diversité des acteurs impliqués Qualité du document académique produit
Proposer des expérimentations académiques sur des thématiques identifiées	Tirer des enseignements sur l'efficacité des expérimentations menées pour consolider ou infléchir les modalités de travail au sein des bassins d'éducation	Thème et lieux des expérimentations menées Evaluation et diffusion des expérimentations notamment par le CARDIE

Développer les démarches d'auto-évaluation des personnels enseignants, d'orientation et d'éducation

Actions	Résultats attendus	Indicateurs
Renforcer l'appropriation par les enseignants du référentiel des compétences professionnelles	Avoir une meilleure connaissance du référentiel Développer une posture réflexive sur les compétences professionnelles à partir d'une vision globale du métier d'enseignant	Attitudes des enseignants lors des entretiens, des visites et des réunions
Constituer, au sein des corps d'inspection, des documents explicitant les attendus des pratiques des enseignants et des équipes et les diffuser	Permettre aux enseignants de s'auto-évaluer à partir d'attentes professionnelles identifiées et explicitées	Diffusion des outils produits sur les sites départementaux et académiques

Un bilan annuel, sur la base d'indicateurs, sera réalisé pour la fin de l'année scolaire 2011-2012. Il nourrira l'état d'avancement du nouveau projet académique et pourra constituer une base de réflexion pour un éventuel avenant au PTA 2011-2012.

Madame le Recteur de l'Académie de Caen et Monsieur l'Inspecteur général correspondant académique ont validé le présent programme de travail pour la période 2011/2012.

Le Recteur
de l'académie de Caen

L'Inspecteur général
Correspondant académique

Catherine SARLANDIE de la ROBERTIE

Jean-Pierre VILLAIN